



DÉCHETS INSTALLATION CLASSÉE DE MÉTHANISATION - 119

AVEC LA PARTICIPATION DE



PUBLIC

Ingénieurs et techniciens de l'industrie en charge de la gestion des déchets dangereux, agents des organismes et administrations de contrôle, agriculteurs et éleveurs, chambres consulaires, responsables de station d'épuration.

DATES

119A18 03 - 05/07

LIEU

CCI France - CFDE - Paris

TARIF

1 930 € net déjeuners compris

CONTACT CFDE

01 40 69 37 62
cfde@ccifrance.fr

La méthanisation, en tant que processus biologique permettant de produire du biogaz par la dégradation naturelle de matières organiques, animales ou végétales, est aujourd'hui très plébiscitée tant par le gouvernement que par les industriels, du fait notamment des externalités positives de création d'énergie à partir de nos déchets.

Facteur indispensable pour assurer la transition énergétique, une méthanisation correctement contrôlée conduit à des taux d'épuration très élevés, procurant ainsi des avantages économiques, agronomiques et environnementaux directement perceptibles, comme la création de filières locales de valorisation des déchets, la réduction des apports fertilisants azotés, la diversification des débouchés pour les cultures, la production d'électricité ou de chaleur...

Le CFDE vous propose un cycle complet de trois jours sur la méthanisation et ses différents aspects.

PROGRAMME

Méthanisation : généralités, ressources et potentiel méthane

- Présentation du cadre législatif et réglementaire sur les déchets
- Catégories, filières et classification des déchets
- Retour d'expérience d'une filière de valorisation et traitement de déchets

Monter un projet de méthanisation et visite d'une unité de valorisation de biogaz

- Construction et dimensionnement d'une installation de méthanisation
- L'analyse économique d'un projet de méthanisation
- Visite sur site d'une unité de méthanisation

Retours pratiques et expertises juridiques sur la méthanisation

- L'approche intégrée agriculture et méthanisation
- Réglementation et prescriptions applicables aux installations de méthanisation
- Instruction des dossiers ICPE « Méthanisation »

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances générales en matière de méthanisation
- Connaître les exigences réglementaires
- Connaître les caractéristiques et les risques associés à une installation de méthanisation
- Identifier les filières de valorisation du biogaz issu de la méthanisation

LE + DE LA FORMATION

- Intervention et expertise d'un bureau d'études suisse et du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie et de la Mer
- Visite d'une unité de méthanisation
- Retour d'expérience d'un industriel

Retrouvez nous sur cci.fr/cfde

BULLETIN D'INSCRIPTION (toutes les mentions doivent être renseignées).

Complétez en lettres capitales et

ENVOYEZ CE BULLETIN PAR MAIL À : cfde@ccifrance.fr

ou par courrier à CCI FRANCE - CFDE, 46 avenue de la Grande Armée - CS 50071 - 75858 PARIS CEDEX 17

PARTICIPANT

- * Madame Monsieur Nom
- * Prénom
- * Fonction
- * Tél Fax
- * **E-mail** *nécessaire pour envoi de convocation*
- * Société / Organisme
- Service
- * Adresse
- * Code postal Ville
- Pays * N° SIRET
- * Code NAF (ou secteur d'activité)

STAGE

- * Titre
- * Date session Réf. session

SERVICE FORMATION DE VOTRE SOCIÉTÉ

- * Nom du Responsable Formation
- * Prénom
- * Tél Fax
- * **E-mail** *nécessaire pour envoi de convocation*
- Adresse
- Code postal Ville
- Pays N° SIRET
- Code NAF (ou secteur d'activité)

* ADRESSE DE FACTURATION (SI DIFFÉRENTE DE CELLE DE VOTRE SERVICE FORMATION)

- Société / Organisme.....
- Service.....
- Adresse
- Code postal Ville
- Pays N° SIRET
- Code NAF (ou secteur d'activité)

ORGANISME DE FINANCEMENT (LE CAS ÉCHÉANT)

- Nom de l'organisme
- Tél Fax
- Adresse
- Code postal Ville
- Pays

La demande de financement doit être effectuée par vos soins, préalablement à l'inscription.

ANNULATION - DÉSISTEMENT

Pour toute annulation, qui devra être formulée par écrit, parvenue moins de 15 jours avant le début de la session, le CFDE facturera un dédit correspondant à 50 % du montant du stage, non imputable à la contribution financière obligatoire au titre de la formation. Sauf cas de force majeure, pour tout désistement signalé moins de 48 heures avant le début du stage, absence ou abandon en cours de stage, le CFDE facturera le montant de la formation dans son intégralité.

Date

Signature

Cachet de l'organisation

Valant acceptation des conditions générales de vente